

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE-TSE

- Vu** le code de l'éducation,
Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,
Vu le décret du 11 juillet 2023 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'une fondation de coopération scientifique, la « Fondation Jean-Jacques Laffont, Toulouse sciences économiques »,
Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, notamment son article 23,
Vu la délibération CA_2023_059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,
Vu la délibération CA_2024_12 relative à la composition du comité « Prévention du Harcèlement »,

DECIDE

Article 1^{er} : Le comité « Prévention du Harcèlement », à compter du 01/09/2024, est composé de la façon suivante :

- 4 enseignants-chercheurs

Titulaires	Suppléants
Adrien Blanchet	-
Jorge Peña	-
Anne Ruiz Gazen	-
Karine Van Der Straeten	-

- 3 personnels administratifs

Titulaires	Suppléants
Marion Belmonte-Gruenais	Laurence Delorme
Caroline Pain	Valérie Nowaczyk
Valérie Placier	-

- 3 étudiants

Titulaires	Suppléants
Pricilla Ranaivoson	-
Alice Mugnier	-
-	-

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de ce présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Fait à Toulouse, le 2 septembre 2024

Le Directeur

Christian GOLLIER

